

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 19

Supprimer les mots :

« mentionnés à l'article LO 111-3-5 du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : la notion de régimes obligatoires de base de sécurité sociale est valide par elle-même et l'article L.O. 111-3-5 du code de la sécurité sociale ne les liste pas.